

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Congé férié
- Avis publics
- Services municipaux
- Chroniques
- Services à votre disposition
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Un lieu à préserver...

La chute Neigette, l'un des plus beaux sites naturels de la région, désigné dans le cadre du patrimoine 2000, lieu de plaisance reconnu.

Ceci étant dit, c'est aussi la source d'eau potable pour 49 000 habitants de Rimouski et St-Anaclet. Il apparaît évident qu'il faut protéger ce lieu. La présence de plaisanciers et de marcheurs ne sont certainement pas un danger pour la qualité de l'eau.

Ce qui est inadmissible, c'est de retrouver des VTT et des véhicules utilitaires dans la rivière. La présence de ces véhicules démontre l'insouciance et le manque de respect de certains individus envers ce site exceptionnel et de leurs concitoyens qui veulent profiter de la nature en toute tranquillité. Heureusement, depuis une semaine, la Ville de Rimouski a installé des barrières bloquant l'accès au terrain menant à la chute. Nous espérons que ce geste saura calmer l'ardeur des malfaiteurs.

À chaque été, nous engageons une personne pour faire le ménage des lieux et nous constatons que la situation ne s'améliore pas. Des déchets de toutes sortes, des restes de nourriture, en passant même par des couches souillées, des centaines de bouteilles de bière cassées, etc. jonchent le sol à chaque semaine. Nous vous demandons de vous servir des poubelles qui sont sur les lieux et de cesser de faire des feux sur ce site. D'ailleurs, nos règlements interdisent tout feu à ciel ouvert.

La Ville de Rimouski, propriétaire du site, et la Municipalité de Saint-Anaclet se doivent de protéger ce site, mais à quel coût et de quelle façon? Outre la présence de gardiens 24 heures par jour, quel moyen peut être mis en place pour contrer ce fléau? Nous demandons votre collaboration pour rapporter tous bris au bureau municipal ou de contacter la Sûreté du Québec.

Je suis convaincu que la vraie solution passe par la prise de conscience de tous les utilisateurs. Si nous n'adoptons pas de meilleures habitudes lorsque nous fréquentons ce lieu, un jour, la chute Neigette, nous devons la regarder de loin ou sur des photos.

C'est à nous tous de poser les gestes qui s'imposent.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 7 mai 2012

Le secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 avril 2012.

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 408-2012 constituant un comité consultatif d'urbanisme sera proposée à une prochaine réunion.

Les élus municipaux nomment les membres du comité de soccer 2012. (Rés. 2012-05-64)

Les élus municipaux nomment les membres du comité d'embellissement 2012. (Rés. 2012-05-65)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi numéro 14 sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes de développement durable. (Rés. 2012-05-66)

Les élus municipaux approuvent le rapport annuel des cinq dernières années du schéma de couverture de risques préparé par la MRC Rimouski-Neigette concernant la brigade incendie de Saint-Anaclet-de-Lessard. (Rés. 2012-05-67)

Les élus municipaux informent le ministère des Transports de l'utilisation des compensations reçues conformément aux objectifs d'aide à l'entretien du réseau routier local. (Rés. 2012-05-68)

Les élus municipaux adoptent le règlement numéro 407-2011 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89. (Rés. 2012-05-69)

Les élus municipaux nomment un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme à compter du 1^{er} mai 2012. (Rés. 2012-05-70)

Les élus municipaux informent la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi de fermer la marge de crédit qui a été ouverte en 2011. (Rés. 2012-05-71)

Les élus municipaux autorisent l'achat de 7 habits de combat pour le Service incendie. (Rés. 2012-05-72)

Les élus municipaux présentent une demande au ministre délégué aux Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau local (PAERRL). (Rés. 2012-05-73)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 11, rue Langlois.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 195, rang 4 Ouest.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 80, rue Principale Ouest.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 11, rue Langlois. (Rés. 2012-05-74)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 195, rang 4 Ouest. (Rés. 2012-05-75)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 80, rue Principale Ouest. (Rés. 2012-05-76)

Les élus municipaux acceptent à certaines conditions la demande de dérogation mineure du 549, rang 3 Est. (Rés. 2012-05-77)

Les élus municipaux font une demande d'aide financière auprès du député du comté de Rimouski pour des travaux de pavage. (Rés. 2012-05-78)

DÉPART D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Au nom des membres du CCU, du Conseil municipal et en mon nom personnel, je tiens à remercier monsieur Réal Gagné pour ses 14 années d'implication au sein du CCU. Sa grande connaissance du milieu Anaclais a enrichi les discussions lors de l'analyse des nombreux dossiers examinés par le comité. Nous lui souhaitons la meilleure chance dans ses engagements futurs!

Claire Lepage, conseillère responsable du CCU

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le mardi 3 juillet 2012.


Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 6 août, 4 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.


Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : juillet 2012
Tombée des articles : 20 juin 2012
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca


LAC-À-L'ÉPAULE DES EMPLOYÉS

Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le **vendredi 8 juin** en raison du lac-à-l'épaule des employés.

SIGNIFICATION DES LOGOS

 : ordures

 : recyclage

 : ordures et recyclage

① Le secteur 1 comprend le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

② Le secteur 2 comprend le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs en allant vers le sud.

HORAIRE DES COLLECTES

juin 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1	2
3	4	5	6 	7 	8	9
10	11	12	13 	14 	15	16
17	18	19	20 	21 	22	23
24	25	26	27 	28 	29	30

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

La deuxième échéance est prévue pour le **14 juin 2012.**

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.


-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Veillez noter que pour la journée de l'échéance, soit le 14 juin 2012, les bureaux sont ouverts de 8 h 30 à 18 heures et ce, sans interruption.

CONGÉ FÉRIÉ



Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés les **lundis 25 juin et 2 juillet** en raison de la fête nationale du Québec, et de la fête du Canada. 

juillet 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4 	5 	6	7
8	9	10	11 	12 	13	14
15	16	17	18 	19 	20	21
22	23	24	25 	26 	27	28
29	30	31				

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Au printemps, la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt. Cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter à la vigilance :

Au printemps, les risques se situent en surface. Même si la neige a bien humidifié les profondeurs du sol, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.

Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci. En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.

Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.

Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine, puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité pour obtenir un permis de brûlage.

Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

« ERRATUM »

Bande riveraine à conserver pour les propriétés en bordure des lacs et des cours d'eau

Vous auriez dû lire dans l'article du mois dernier que « Tous propriétaires d'un terrain qui borne à un lac, un milieu humide ou un cours d'eau (rivière, ruisseau) et qui possède des droits acquis puisqu'il ne peut répondre aux normes relatives à la bande de protection riveraine (construction à moins de 10 mètres ou 15 mètres de la ligne des hautes eaux) **DOIVENT** conserver à l'état naturel une bande de protection de 5 mètres où l'on ne peut mettre à nu la végétation en place. Donc, en réalité, la norme prescrite où l'on doit conserver son terrain à l'état naturel est de 10 mètres (pente de moins de 30 %) ou 15 mètres (pente de 30 % et plus) tout dépendamment de la pente de celle-ci et de la présence d'une talus ou non. **Ainsi, tous propriétaires riverains qui tondent leur gazon sur cette partie contreviennent à la réglementation en vigueur (article 272 du règlement de zonage).** Si vous voulez en apprendre plus sur le sujet, rendez-vous sur le site du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs au www.mddep.gouv.qc.ca sous la rubrique eau. Bonne lecture!

Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles

Loi sur la sécurité des piscines résidentielles

(L.R.Q., c. S-3.1.02, a. 1, 2e al.)

La saison estivale est bien entamée et qui dit été, dit baignade. C'est pourquoi, lors de l'achat d'une nouvelle piscine et avant son installation, il est primordial de nous contacter afin de connaître les normes en vigueur dans le but d'obtenir un permis de rénovation qui vous permettra de profiter de celle-ci en toute légalité. Vous n'avez qu'à taper le titre mentionné ci-haut sur Internet pour de plus amples renseignements.

Je tiens par contre à porter à votre attention qu'une piscine gonflable avec une hauteur de moins de 1,4 mètre, soit de 55 pouces et moins doit être entourée d'une enceinte conforme à l'article 4 du règlement précité qui stipule que : en ce qui concerne la norme assujettie aux piscines gonflables. L'article 6 de la section 2 du règlement précité stipule que : Une enceinte doit :

- 1° empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- 2° être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- 3° être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant faciliter l'escalade.

Un mur formant une partie d'une enceinte ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer à l'intérieur de l'enceinte. Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte.

Voici un bref résumé du règlement :

Le Règlement s'applique aux futures installations. Ne sont pas visées, les installations (piscine, enceinte, équipement, etc.) suivantes:

- ☞ Une installation existant avant l'entrée en vigueur du règlement;
- ☞ Une installation dont la piscine a été acquise avant l'entrée en vigueur du règlement, mais installée au plus tard le 31 octobre 2010.

Obtention obligatoire d'un permis municipal :

Un permis délivré par la municipalité sera nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. La personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

Sur ce, bon été et n'oubliez pas que pour toutes demandes d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

CHRONIQUES

ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU
LAC À L'ANGUILLE INC.



Appuis aux municipalités pour la protection des lacs

André Lévesque, président 418-722-9637

Jugements récents des Tribunaux

Protection des bandes riveraines de lac

La Cour Supérieure condamne un récalcitrant à rembourser des frais judiciaires à une municipalité. La Cour Supérieure du Québec lors d'un jugement rendu le 10 février 2012, dans la cause Mun. Notre-Dame-de-la-Merci c. Desjardins, a accueilli la réclamation de la Municipalité pour un montant de 30 919 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle.

Le défendeur Desjardins doit verser cette somme représentant des honoraires que la Municipalité a dû déboursier afin de faire respecter sa réglementation suite à la décision du défendeur de couper un grand nombre d'arbres sur sa propriété en bordure du lac Ouareau, alors qu'il avait été avisé par la demanderesse qu'il n'avait pas le droit de le faire.

Source : SOQUIJ* – Notre-Dame-de-la-Merci c. Desjardins

Le lac est contaminé, le vendeur est poursuivi

La Cour du Québec condamne un vendeur à réduire le prix convenu au contrat entre les parties lors de la vente d'une propriété en 2008. La Cour du Québec lors d'un jugement rendu le 2 mars 2011, dans la cause Fournier c. Lemay a accueilli la réclamation des acheteurs pour un montant de 7 082 \$ avec intérêts et indemnité additionnelle rétroactifs au 16 septembre 2008.

Le défendeur doit verser cette somme aux demandeurs alléguant que ce dernier leur a fait de fausses représentations relativement à la qualité de l'eau du lac lors de la vente de son chalet situé au lac Maggie. Les acheteurs reprochent au vendeur de leur avoir caché la présence de cyanobactéries dans le lac.

Source : SOQUIJ* – Fournier c. Lemay

Cyanobactéries impacts sur le marché immobilier

Des descriptions comprennent maintenant la mention « Présence d'algues bleu-vert dans le lac » lors d'annonce pour la vente d'une résidence située en bordure d'un cours d'eau pouvant être contaminé par les cyanobactéries. Cette situation peut diminuer la valeur des propriétés lors de la vente et aussi réduire la valeur de ces immeubles aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire. Conséquence possible : une hausse des taux de taxation pour l'ensemble des contribuables d'une municipalité.

* SOQUIJ : Société québécoise d'information juridique
06/2012

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

À la bibliothèque ce mois-ci, nous fêtons l'arrivée de l'été en vous proposant nos nouveautés fraîchement arrivées et en vous offrant la possibilité d'emprunter un livre traitant de jardinage, de vacances et d'idées de lieux à découvrir.

Comme nous l'avons souligné le mois dernier, la bibliothèque fête cette année son trentième anniversaire. Pour l'événement, nous organiserons un 5 à 7 ouvert à toute la population le 22 septembre prochain et vous aurez davantage de détails dans le prochain « Contact ».



Au plaisir de vous rencontrer au cours de l'été ! Bonne lecture

Anne Boucher, responsable de la bibliothèque

MOT DU JARDIN COMMUNAUTAIRE



Location des jardinets

C'est le 16 mai dernier qu'a eu lieu le lancement de la saison de jardinage. Tous les jardins sont loués pour la saison 2012!

Membres du comité du jardin

Pour la saison 2012, les membres du comité du jardin sont Gervaise Gagné, présidente, Gilbert Beaulieu, Carole N. Côté, Sandy Duguay et Edith Jolicoeur.

Début de la saison de jardinage

Les pommes de terre, oignons et échalotes peuvent être plantés sans risque dès maintenant. Il est toutefois conseillé d'attendre la pleine lune du 4 juin avant de planter les autres types de graines et les plants. Les plants nécessitent une période d'adaptation aux conditions extérieures avant de les mettre en terre. Pour ce faire, mettez-les à l'extérieur dans un endroit ombragé et protégé du vent. Après quelques jours, vous pouvez les sortir dans le milieu de la journée pour quelques heures. Graduellement, les plants peuvent rester à l'extérieur puis être transplantés dans le jardin. Idéalement, les plants doivent être mis en terre une journée nuageuse, tôt le matin ou le soir. Assurez-vous que le sol est humide.

Idées de jardinage

Le jardinage semble à l'honneur cette année. L'émission « Fermier urbain » peut fournir d'excellentes idées et est disponible sur TOU.TV. Également, sur le site de La Presse, Pierre Gingras propose des articles intéressants comme : Mon premier potager, Les instruments du jardinier, Les erreurs du nouveau jardinier ou Tous au jardin! qui propose un plan de potager qui peut très bien être converti aux mesures des jardinets offerts par le jardin communautaire. Ces articles sont disponibles sur le site : <http://maison.lapresse.ca/cour-et-jardin/potager/>.

Remerciements

Le comité tient à remercier les membres du club Lions pour les services d'affichage.

L'équipe du jardin communautaire

NOUVELLES DE LA FABRIQUE/COLUMBARIUM

Bonjour à vous,

Comme mentionné dans le dernier Contact, l'Assemblée de fabrique va de l'avant afin de mettre en place un columbarium dans notre cimetière. La majorité des paroisses environnantes en possèdent ou sont sur le point de s'en procurer et certaines doivent en augmenter la capacité. Nous avons reçu trois soumissions pour comparer les prix, les modèles et leurs particularités. De prime abord, tous semblent à peu près pareils au premier coup d'œil mais derrière le granit, il peut y avoir des différences importantes. Compte tenu que notre columbarium sera placé entre les arbres dans le coin nord-est de notre cimetière, il sera relativement près de l'allée au sud de l'église. Dû au fait qu'il sera près de la circulation, le risque de vandalisme demeure une probabilité. Aussi, nous pensons qu'un modèle plus résistant aux actes de vandalisme est souhaitable car ces modèles offrent une double paroi et des doubles portes. L'intérieur est en aluminium avec une porte qui barre, permettant une étanchéité supérieure et l'extérieur est en granit avec une porte qui se barre aussi.

Nous avons vérifié les prix pour différentes capacités et nous constatons que plus le modèle est petit, plus le prix par niche est élevé. De plus, tous les modèles de moins de 32 niches n'ont que trois rangées en hauteur ce qui limite la quantité de niche à la hauteur des yeux. Le choix du modèle est à finaliser au moment où vous lirez ces lignes mais nous envisageons un modèle de 32 niches dès le départ. Des documents de publicité seront préparés et disponibles pour les intéressés.

Dès maintenant, nous lançons une prévente des niches pour voir l'intérêt de la population. Idéalement, il faudrait au moins qu'une dizaine de niches soient commandées en prévente pour diminuer le coût de notre investissement. De plus, l'Assemblée de fabrique propose un rabais de 100 \$ sur le lettrage aux dix premiers clients qui se prévaudront de cette offre. Plus tôt nous atteindrons ce seuil, plus tôt nous procéderons à l'achat. Il faut prévoir un délai après la signature du contrat pour la livraison. Si nous voulons procéder en 2012, il faut commander au plus tard en août. Vous pouvez donner votre nom au presbytère ou me contacter pour avoir toutes les informations requises.

Depuis le début de l'année, nous avons recueilli 12 895 \$ en capitation et notre objectif est de 30 000 \$. Merci à tous ceux et celles qui ont effectué ce beau geste et, pour les autres, nous comptons sur votre générosité afin de pouvoir continuer à maintenir nos services à la population.

Cordiales salutations,



Maurice Lepage, Président

Assemblée de fabrique de St-Anaclet

SERVICES À VOTRE DISPOSITION

FUNÉRARIUM JB DE ST-ANACLET

Le Funérarium JB de St-Anaclet, implanté dans la paroisse depuis quelques mois, met gracieusement à la disposition des organismes à but non-lucratif de St-Anaclet, une salle pour la tenue de réunions ou d'événements. N'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fait plaisir d'offrir ce service dans votre communauté.

Nous vous informons également qu'une soirée d'échanges, dans le cadre de la mission que se donne le Funérarium, se tiendra mardi, le 12 juin, à 19 h 30, au 260, rue de la Gare, à St-Anaclet. La présence de personnes-ressources touchant le deuil seront disponibles afin de répondre à vos interrogations. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vous inscrire. Pour information : 723-9764

Guy Marmen, président, Funérarium JB de St-Anaclet

TRANSPORT COLLECTIF

Pour connaître les services offerts et y avoir accès consulter le site WEB de la Municipalité:

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

Vous n'avez pas accès à Internet



Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest.

Pour connaître les horaires, obtenir des précisions concernant les arrêts vers Rimouski et Mont-Joli et effectuer une réservation (obligatoire) : appelez au TAC de la Mitis : 418 775-8808.

L'utilisateur doit **obligatoirement réserver 24 h à l'avance** et prévoir **5 \$ par déplacement**, payable à l'embarquement.

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

COVOITURAGE

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage au moyen d'un logiciel pour offrir des places dans votre voiture ou retenir à titre de passager une offre qui a été déposée.

Pour obtenir plus de détails et pour un accès facile au logiciel covoiturage de Transport Québec :

<http://www.stanaclet.qc.ca/covoiturage/index.php>

André Lévesque, conseiller
Responsable du dossier Transport collectif



CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en juin au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

2 juin 13 h 30 à 15 h 30 : Dans le cadre de la fête des Voisins : Portes ouvertes au Pavillon L'Héritage

7 juin 11 h 30 : Dîner-rencontre suivi d'un Bingo

21 juin 11 h 30 : Dîner-rencontre dans le cadre de la fête des Pères et de la fête nationale

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!

ORGANISMES

CLUB DES 50 ANS ET +

Vendredi 11 mai dans le cadre de la semaine des 50 ans et plus, le club de Saint-Anaclet, affilié au Carrefour 50+ du Québec, fêtait avec un « look rétro » son 40^e anniversaire de fondation. Le groupe musical Nostalgie animait cette soirée dansante.

« Un 40^e est un moment privilégié pour se remémorer les événements qui ont semé la joie et le bonheur auprès des membres du club et aussi l'occasion de dire merci aux nombreux bénévoles qui se sont succédés depuis 40 ans. » ajoutait Richard Rancourt représentant de la Fédération des clubs des 50 ans et plus pour l'hommage rendu.

Une plaquette souvenir du Carrefour 50+ du Québec fut remise par Richard Rancourt, président du Secteur Rimouski-Neigette à madame Jacqueline Levesque, présidente du club pour souligner la vivacité et l'implication du club dans sa communauté et ce, en présence du maire suppléant, monsieur André Lévesque.



Sur la photo : À gauche, le maire suppléant, monsieur André Lévesque, Jacqueline Levesque présidente du club en compagnie de Richard Rancourt du Carrefour 50+ lui remettant la plaquette souvenir.

Cette soirée clôturait notre année d'activités au club, nous vous attendons en grand nombre en septembre. Un bel été à tous!



CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

Notre réunion de juin sera le mercredi 13 juin à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Au programme :

- ☞ Élections
- ☞ Cotisations (22 \$)
- ☞ Pour celles qui seraient intéressées à se joindre au groupe pour un souper de fin d'année, vous pourrez donner votre nom à la réunion et la date sera confirmée.

Bon été à toutes et de belles vacances!

Francine Gaudreau, communications.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

LIGUE DE BALLE DONNÉE MOLSON

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 6, 7 et 8 juillet prochain au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde catégorie entreprises et familial et enfin une catégorie compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura un service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa Ligue et le Club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans la communauté. La Ligue qui compte neuf équipes a entrepris sa 26^e saison le 16 mai dernier. Les parties se déroulent les dimanches, lundis et mercredis. Notons que le souper méritas aura lieu le 15 septembre au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet, au menu : bœuf et porc braisés de Guy Chouinard et l'animation musicale sera assurée par Mathieu Lavoie. Bonne saison à tous.

Gaétan Pelletier, secrétaire

GALA DE LA RÉUSSITE – CEGEP DE RIMOUSKI

Madame Joëlle Deschênes de Saint-Anaclet qui étudie en technologie forestière au Cégep de Rimouski reçoit de monsieur Gervais Guimond, enseignant, une bourse offerte par la Municipalité de Saint-Anaclet.



PIÈCE DE THÉÂTRE « DES PÉPINS DANS LE COEUR »

Les classes de la 5^e - 6^e année de monsieur Michael ainsi que celle de la 6^e de monsieur Robin Caron tous deux enseignants à l'école des Sources de St-Anaclet sont fiers de vous inviter à assister à leur pièce de théâtre intitulée « Des Pépins dans le Cœur ». Cette pièce est un projet commun entre ces 2 classes qui a débuté au début de l'année scolaire actuelle. Le scénario ainsi que la confection des décors sont l'œuvre des élèves et professeurs de ces 2 classes de notre école.

Cette activité se déroulera dans l'amphithéâtre de l'école Paul-Hubert de Rimouski tout au long de la semaine du 11 au 15 juin.

La table d'harmonisation ainsi que les 2 classes de l'école invitent les personnes de 50 ans et plus à assister à cette pièce le mercredi 13 juin à 13 h 30. Un transport par autobus ainsi que la représentation vous seront offerts gratuitement pour cet événement. Il vous suffit de venir prendre l'autobus au Centre communautaire à 12 h 45 la journée même. Pour les personnes du pavillon L'Héritage ainsi que celles de l'O.M.H., l'autobus ira vous prendre chez vous.

Vous devez confirmer votre présence en communiquant avec Carl au 418 725-5389 avant le mardi 12 juin à 16 h 30.

Pour le reste de la population qui désire assister à cet œuvre, veuillez noter que vous pourrez le faire le jeudi 14 juin à 19 h 30 et que le coût d'entrée est de 5 \$.

Venez en grand nombre.

Café-chantant

À l'intention des 50 ans et plus

On vous attend en grand nombre

Date : dimanche, le 10 juin 2012
Endroit : Salle Réal-Lamontagne
Heure : 13 h 30

Le chansonnier de Mont-Joli, Patrice L'italien, vous fera vibrer au rythme de ses chansons. Vous serez charmés !

Café, cocktail, amuse-gueule vous seront servis. Cette activité est pour vous!

**Un après-midi inoubliable!
Et c'est gratuit!**

Organisé par la table d'harmonisation des loisirs pour les aînés.
Informations : Carole Massé (418) 724-6422

LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes le 21 juin et ce, pour la période estivale. La réouverture est prévue pour le mois de septembre.



INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Veillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 12 et 13 juin de 18 h à 20 h à la salle du Conseil municipal située au 318, rue Principale Ouest. La coordonnatrice se rendra à l'école des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer des programmes explicatifs à vos enfants sur la durée, les horaires, les coûts, le service de garde ainsi que la programmation. Pour plus d'informations, composez le 418 725-5389 et demandez Carl.



RAPPEL * RAPPEL * RAPEL

TERRAIN DE SOCCER

Comme vous le savez, la Municipalité a fait l'acquisition en 2011 d'un terrain situé du côté sud-ouest de la patinoire. Nous sommes à préparer et à ensemencher ce terrain pour qu'il soit prêt pour l'été 2013. C'est pourquoi, les activités de soccer se tiendront sur le terrain de la route Neigette pour cet été. La Municipalité demande votre collaboration pour éviter d'aller jouer ou même vous promener sur le terrain afin de lui donner une chance de produire un gazon de qualité supérieure pour que nos jeunes puissent en profiter l'an prochain. Nous demandons une vigilance de tous les citoyens pour la protection de cette infrastructure. Merci de votre collaboration.

Carl Lavoie



LES DRAGONS DE ST-ANACLET

Le club de soccer Les Dragons de St-Anaclet est enthousiaste face à l'été 2012 qui s'approche à grands pas. C'est un nombre record de joueurs, soit plus de 190 jeunes Anaclois, qui porteront les couleurs des Dragons cet été.

Le club a, cette saison, trois équipes dans la catégorie U-8, dont une équipe composée de filles, deux équipes dans le U-10, deux dans le U-12, une équipe U-14 mixte et une équipe U-18 féminine. En plus de ces équipes, 75 enfants de 6 ans et moins joueront au soccer avec nous cet été.

Les activités du club Les Dragons débiteront lors de la semaine du 28 mai pour toutes les catégories de U-8 à U-18. Tous les jeunes U-6 et les bouts de chou commenceront vers la semaine du 25 juin.

Prenez bien note que les pratiques se dérouleront sur le terrain près du terrain de balle-molle sur la route Neigette. Les matchs se dérouleront à Rimouski ou à Pointe-au-Père pour ceux qui évoluent dans la ligue de Rimouski.

Il est important de vous rappeler que vous ne devez pas aller jouer sur les terrains près du bureau municipal puisqu'ils sont en rénovation.

Nous sommes confiants que vos jeunes passeront un bel été de soccer avec notre club.

Bon été à tous et toutes!

Noémie Garon, coordonnatrice

VERNISSAGE

Venez assister en grand nombre au vernissage de l'artiste peintre Colette de Courval, événement qui se tiendra à la Bibliothèque Jean-Louis



Desrosiers, au 1477, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli, le samedi 2 juin prochain, de 13 h 30 à 16 h.

L'exposition des œuvres de cette artiste de chez nous se tiendra jusqu'au 27 juin au même endroit. Bienvenue à toutes et à tous.